

RÈGLEMENT BRM - BREVET RANDONNEURS MONDIAUX 400 kms Nyons (Drôme) Samedi 30/05/2020



Devoir des participants :

Les participants ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage. Chaque participant se doit :

- D'appliquer les dispositions du Code de la route et celles prises par les autorités locales compétentes.
- De respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur.
- D'exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie données dans l'intérêt de la sécurité et des circulations routières.

La responsabilité du participant demeure pleine et entière à l'égard de ces dispositions, prescriptions, consignes et injonctions.

Identification des participants :

Une carte de route nominative est remise à chaque participant au moment de son inscription. Elle est visée ou tamponnée sur le parcours à chaque contrôle ainsi qu'au départ et à l'arrivée.

Pour les licenciés, la présentation de la licence de l'année en cours est obligatoire.

Pour les non licenciés, ils devront s'assurer d'avoir une assurance responsabilité individuelle.

Accueil des mineurs :

La participation des mineurs, licenciés ou non de la fédération française de cyclotourisme ou de toute autre fédération sportive quelle qu'elle soit est assujettie à la présence d'un encadrement qualifié, par le club d'origine du participant mineur et d'une autorisation parentale ou tuteur légal.

Port du casque :

Le port du casque est obligatoire pour la pratique du cyclotourisme.

Circulation nocturne :

Les bicyclettes doivent être équipées conformément dispositions du Code de la route. Pour circuler hors agglomération chaque participant à l'obligation du port du gilet de haute visibilité conforme aux réglementations en vigueur : article R 431-1-1 du Code de la route et articles 2 et 3 de l'arrêté du 19/09/2008. Hors agglomération et par visibilité insuffisante le port du gilet haute visibilité est obligatoire. **Lumière à l'avant et l'arrière sont obligatoires pour ce brevet.**

La signature du bulletin d'inscription ci-dessous valide l'acceptation des règles de ce brevet.

BULLETIN D'INSCRIPTION - À envoyer avec le règlement à Nicolas Eibner, 17 place des Arcades 26110 Nyons

(Chèque à l'ordre de : AFV - Association Française de Vélocouché) - ou par mail et règlement (chèque ou liquide) sur place.

BREVET de 400 km Date : Samedi 30 mai 2020 - Départ à 7h de la Maison des Sports (impasse située entre les rues «avenue Jules Bernard & rue Théodore Dumont» et perpendiculaire à la promenade de la Digue).

Participant : Majeur Mineur (autorisation parentale à joindre)

NOM (en majuscules) Prénom

Né(e) le : / / 19..... Adresse

Pays Tél.

Mail

FFCT : oui non Autre fédération

N° de licence Nom du club

Autre : N° du département N° ACP du club

TYPE DE VÉLO : Vélo Vélocouché

PRIX : Licencié FFCT : 8 € Autre : 10 €

Signature obligatoire :

(Merci de joindre une copie de votre licence)
Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve

Réservé à l'AFV :	Paiement	réglé	non réglé	Heure d'arrivée
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Plan d'accès page 2 ▶